

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 30 Avril. COUR CRIMINELLE.—On dit que l'affaire de Sanderson sera appelée aujourd'hui à la cour.

EXTERIEUR.

FRANCE. Paris, 8 Février.

Nous traduisons les réflexions de Cour... Nos lecteurs qui connaissent le document commenté par ce journal, et qui sont intéressés des derniers actes de la politique dirigée par le duc de Wellington, apprécieront les fâcheux progrès au gouvernement.

"Il est un passage du discours de la couronne, dit le Courrier, et le plus essentiel de tous, dont nous nous abstenons à dessein de parler; mais quelle que puisse être les opinions individuelles sur ce passage, nous sommes certains qu'il n'y a qu'une opinion sur tous les autres. Jamais ministère a mérité des éloges pour ses soins diligents à étudier la situation de nos établissements, dans la vue de procurer au peuple tous les soulagemens possibles, et à combiner l'économie avec les services nécessaires à la prospérité publique, le cabinet du duc de Wellington est à des droits incontestables. Si jamais ministère a été digne du nom de sage, pour avoir dirigé avec intelligence et habileté notre politique extérieure, pour avoir respecté également le droit des gens dans nos relations avec le faible et le puissant, usant de notre influence et de notre force pour amener la paix plutôt que pour pousser à la guerre, ne conviendrait-il pas de ces avantages qu'une politique froide et guée a trop souvent cherché dans la détresse des pays voisins, ne désirant que le maintien de cet équilibre politique à l'établissement duquel l'Angleterre a tant contribué, nous réclamons sans crainte ce nom de sage pour le cabinet du duc de Wellington. Il porte l'empreinte du caractère personnel du premier ministre; il est franc, énergique et plein de droiture."

Rouen, 6 Février.

Nous avons annoncé que S. M. visiterait notre département l'été prochain. Il paraît décidé que c'est au mois d'août que nous passerons parmi nous notre monarque. La Société libre du commerce, jalouse de contribuer autant que possible à l'éclat de la réception qui sera faite à S. M., a proposé à M. le préfet et à M. le maire de Rouen de faire pour cette époque une exposition des produits de l'industrie du département. Cette proposition a été accueillie avec la faveur qu'elle mérite, et des mesures seront prises incessamment pour en assurer l'exécution. (Journal de Rouen.)

Paris, 7 Février.

La publicité est l'asile de la faiblesse contre la puissance injuste. Elle est entre les états l'unique sanction du droit des gens, et l'unique moyen de répression qui puisse être opposé à l'emploi abusif des armes. Ainsi la force se décide pas toujours des querelles entre les nations; l'opinion publique une fois saisie de la cause, juge souverainement, et tôt ou tard ses arrêtés sont exécutés. C'est dans ces grands débats qu'elle fait éclater sa justice et sa puissance. Le gouvernement anglais a cru pouvoir écraser impunément quelques pauvres proscrits désarmés; il s'est trompé. Le général Saldanha a répondu aux coups de canon des deux frégates anglaises par une protestation publique, et déjà le cripe est parti et les coupables flétris d'une marque ineffaçable. Cependant cette protestation ne contient qu'un simple exposé des faits, dont nous avons déjà rapporté les principaux. Des circonstances qui nous étaient inconnues caractérisent mieux encore la conduite de la marine anglaise. Les bricks la Suzanne et la Lyre tentaient au mouillage du port de l'île de Terceira, sous le canon de Villa-da-Praya, et se trouvaient en avant des autres transports et près du rivage, lorsqu'ils furent attaqués subitement par les deux frégates, dont l'une, le Ranger, sous le commandement du commodore William Walpole, fit feu sur les deux bricks qui, déjà dans le port, travaillaient à jeter l'ancre. Un homme a été tué et un autre blessé dans les domaines de la reine Dona Maria. Dans la correspondance et les poulpaires qui suivirent cet attentat, le comte de Saldanha déclara au commodore qu'il avait l'ordre de sa souveraine de conduire à l'île de Terceira, gouverné en son nom et occupée par ses troupes, une partie des Portugais qui avaient passé volontairement en Angleterre, et qu'il exécuterait ses ordres, à moins que le commodore ne déclarât les Portugais prisonniers de guerre ou ne fût coulé à fond les transports; il invoqua le droit des gens, la foi des traités et les relations de paix et d'amitié existant entre S. M. H. et la reine de Portugal. Malgré ces représentations, l'ordre lui fut intimé de quitter le port sous trois heures, avec menace de l'y contraindre par le canon. Le chef portugais dut céder, il déclara qu'il suivrait les forces britanniques, comme prisonnier de guerre, et qu'il les conduirait à la destination qui leur serait indiquée. Les transports firent voile dans la direction du nord-est, entre les deux frégates qui, l'une au vent, l'autre sous le vent, leurs canons braqués, les menaçaient de les couler. "C'est de la sorte, ajoute la protestation, que sortis du port à quatre heures après midi, nous navigâmes jusqu'à huit heures du soir. A cette heure, la Suzanne fut forcée, par un coup de vent, à prendre au ris, mais sans un coup de canon nous aurions été nous n'étions pas les maîtres

de pourvoir à la sûreté de notre navigation. Même chose est arrivée au brick la Minerve, et les deux bâtimens furent obligés de se remettre de nouveaux à plusieurs voiles, au risque de perdre nos matières, même peut-être de sombrer; et découragé pour éviter le feu des batteries des frégates anglaises, nous fâmes obligés d'observer et de suivre exactement leurs manœuvres."

Le général Saldanha résume en terminant les circonstances aggravantes de l'attentat commis sur lui et sur ses compagnons, arrachés violemment d'un port portugais, se trouvant sous la protection de ses forts, au moment où leurs compatriotes leur tendaient les bras, et lorsqu'ils entendaient déjà les trompettes d'un détachement de la garnison, qui, du rivage, les faisaient jouer en signe de réjouissance. Ainsi le droit des gens a été violé avec préméditation par le gouvernement anglais, et cela en abusant de la force, au mépris de la morale, de la loi publique. Cette protestation est revêtue des signatures de tous les officiers de l'expédition elle se termine en ces termes: "Les sous-signés, au milieu de l'Océan, et prenant le ciel à témoin, protestent solennellement contre la violence des forces anglaises qui les ont fait prisonniers de guerre, attentat hostile et horrible, exécuté par le commodore William Walpole; ils protestent aussi que par suite de la même violence, ils ont été exposés au feu des forces anglaises qui tiraient sur eux, chaque fois que le changement de vent les forçait à s'éloigner un peu de leur destination."

Journal du Commerce.

La nouvelle du prochain départ des troupes françaises a répandu une sorte de consternation à Patras. On aurait peine à croire avec quelle rapidité cette ville déserte et ruinée a été repeuplée. En 60 jours plus de 1000 maisons ont surgi au bord de la mer. A la vérité ces constructions improvisées sont presque toutes de bois. Les trois quarts sont des boutiques ou magasins destinés à un genre de commerce quelconque, qui trouvent de grands bénéfices dans le séjour des troupes. Près de 200 cafés, restaurants ou cabarets avaient été ouverts, et suivant un usage inconnu en Grèce auparavant, décorés la plupart des noms les plus capables d'attirer les amateurs: ainsi l'on pouvait à son gré aller prendre des liqueurs au Café Bourbon, une bière au Café de l'Union, du thé au Café Royal, ou bien du punch au Café Militaire.

Portugal.

Les bâtimens de guerre français qui sont mouillés dans le Tage, viennent d'être renforcés d'un bâtiment, la Méandre, portant dix pièces de canon. Ce navire, parti de Brest, s'est rendu, avant de venir ici, à Cadix, où il a resté que deux heures. Il est arrivé dans notre port le 23, et l'on assure qu'il a apporté au gouvernement de l'usurpateur des dépêches très importantes. Cette assertion nous paraît d'autant plus vraisemblable que, dans la nuit du même jour, il y eut au palais de Queluz un conseil des ministres qui dura fort long temps.

L'intendant-général de police a fait un rapport au gouvernement, pour lui faire savoir que c'est à bord de la frégate française qui est depuis long temps à l'ancre dans le Tage, que le constitutionnel Joseph Borges et quelques uns de ses complices ont ourdi leurs plans pour troubler la tranquillité du pays, et surtout celle de la capitale. Il ajoute dans son rapport que, depuis que la conspiration a échoué, les conspirateurs qui envoyaient à leurs affidés des instructions pour agir, ont cessé leurs coupables communications. En conséquence, le gouvernement de l'usurpateur a adressé à l'agent de S. M. T. C. à Lisbonne, des représentations sur l'asile donné à ses ennemis à bord des vaisseaux français.

FEUILLETON.

THEATRE D'ORLEANS. On doit donner incessamment, Tony, vanille nouveau; et Leycester, ou le Château de Kenilworth, opéra nouveau, unique d'Auber.

THEATRE FRANÇAIS. Une jolie comédie en trois actes, mêlée de couplets, a été représentée le 6 Février avec succès au théâtre des Nouveautés, sous ce titre: Le Journal Propriétaire et le Faux Fermier. Potier a joué avec un succès parfait le rôle de fermier centenaire. L'auteur de cette pièce est M. A. Dartois.

—On vient de recevoir à l'Université au Théâtre-Français Gustave Passa, tragédie en cinq actes, attribuée à l'auteur de Régulus.

—On parle à la Porte St. Martin d'une grande composition dramatique de M. Victor Ducange, qui, à ce qu'on dit, a donné le frisson aux acteurs et actrices qui en ont entendu la lecture. Le sujet est tiré des annales de la révolution: Charlotte Corday est l'héroïne de ce nouveau drame.

—Une comédie en trois actes et en vers, intitulée: les Hommes d'Etat, a été reçue à l'unanimité par le comité du Théâtre-Français.

—Le Premier d'argentier, drame en trois actes, et la Leçon de Dessin, vaudeville en un acte, viennent d'être reçus au théâtre de l'Odéon.

—Une pièce en deux actes, intitulée: la Maison du faubourg, vient d'être reçue au Vaudeville.

—La Galté broyé du noir en ce moment: elle prépare Escarlin, mélodrame qui offrira plusieurs scènes de l'inquisition de Venise. Un autre mélodrame viendra ensuite sous le titre de la Ferme de Valenciennes.

ELOQUENCE DES PARENTHESES.

Le député. Jean, as-tu passé chez mon pharmacien? Jean. Est-ce que vous prenez médecine, M. le marquis? Le député. Du tout, imbécile; c'est pour m'acheter, comme l'année dernière à pareille époque, des jujubes et de la gomme arabique. Jean. Ah! j'y suis... C'est aujourd'hui la réouverture des chambres? Le député. Justement; et j'ai trop appris aux dépens de ma pauvre santé combien les travaux législatifs désolent la poitrine.

Jean. C'est donc aussi par amour pour l'éloquence qu'hier, en vous couchant, vous avez pris un lot de poule?... Ah! ah! ah! moi qui risais sous cape en regardant Mme. la marquise... Dame! M. le marquis, ce soupçon n'était pas sans fondement: vous sortiez du bal du ministère des finances; et la danse, on dit que ça peut donner des idées... Eh! eh! eh!

Le député. La tienne n'a pas le sens commun; un député se doit tout à son pays... Va me chercher des jujubes.

Jean. J'y vais, M. le marquis. Cependant vous feriez aussi bien d'épargner cette course, qui va redevenir quotidienne, à mes pauvres jambes vieillies à votre service. Je crois mes voyages à la pharmacie aussi inutiles que ceux de M. de Polignac à Paris. Je n'ai les journaux l'année dernière, et je me demande en vain dans quelle séance vous auriez pu gagner une extinction de voix.

Le député. Dans toutes, mon ami; car toutes ont retenti de mes mâles accents.

Jean. Vous avez donc gardé l'anonyme, car jamais votre nom...

Le député. Apportez-moi les journaux de la dernière session... prenons au hasard, et suis bien moi tout sur le papier.

Jean. Hélas! "Fédération sur la garde nationale." (M. de Lafayette monte à la tribune.) Est-ce que ce discours serait de votre fait?

Le député. Dieu m'en garde! Les plus bas, là, entre deux parenthèses.

Jean. "De violens murmures éclatent à l'extrême droite."

Le député. De violens murmures! C'est moi, mon ami; et si ne fut plus question de la garde nationale. Passe à un autre.

Jean. "Lui sur la presse. (On chuchote.)"

Le député. C'est encore moi; et le cautionnement des journaux fut doublé.

Jean. "Lui du mariage. (On rit.)"

Le député. C'est encore moi; et la loi passa, grâce à Dieu.

Jean. "M. Benjamin Constant monte à la tribune. (Plusieurs voix: La clôture!)"

Le député. Plusieurs voix, c'est toujours moi; je me multipliais dans l'occasion. Va toujours.

Jean. "Accusation des ministres. (Profond silence.)"

Le député. C'est toujours moi... Et tu crois que ça ne desèche pas la poitrine? La belle chose, après tout, qu'un discours écrit! Multa pauci, comme dit M. de Peyronnet, voilà la véritable éloquence. C'est dans mes inspirations soudaines, dans mes saillies que se retrouve l'esprit français. Les longues phrases ne font que prendre le temps de la Chambre; moi, je ne discute que par monosyllabes.

Jean. Au fait, c'est plus court.

Le député. Et puis l'on peut parler sur tout... et je m'y prépare bien cette année. Si l'on revient sur les jésuites, je ris; si l'on parle de liberté, je murmure; si l'on parle du peuple, je trépigne; enfin... tu vas dans les journaux.

Jean. Oui, M. le marquis, et je vous promets d'aller tout de suite aux parenthèses. (Rire.)

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expéditions. Navire Cassandra, Smith, Cowes, J. Clark. Navire Washington, Tibbets, Liverpool, I. Ogden & Co. Brick Union, Burroughs, Tampico, L. H. Gale. Brick Ann, Barry, Boston, Foster et Hutton. Goël. Mobile, Loomis, M. White, Capitaine. Goël. Virginia, Miller, Mobile, Capitaine. Goël. Constancia, Moret, Sagal, G. Guenard. Goël. Augusta, Beckus, Batagorda, Capitaine.

Paris. Hier après-midi, le Grampus, avec le navire Washington, le brick Riobombi et la goëlette Constance.

Arrivés. Bateau de remorque Grampius, Morrison, des Passes, ayant mis en mer les navires Anelia & Bolivar et le brick Swan—il a amené de la mer le brick America, en 6 jours de la Havane; du Dé tout, navire Java, expédié d'ici, et forcé de revenir pour faire arranger son gouvernail qui s'est cassé il y a cinq à six jours; aussi, le brick Moro, passé au Fort Jackson, navire Gelcondan en 80 jours de Liverpool. Le Grampus a quitté la Baie Samedi à 7 heures de matin; il y avait un navire, un brick et une goëlette en vue; aussi, un navire allant vers la Passe Sud-Ouest.

Bateau de remorque Post-Boy, Merriman, des Passes, ayant mis en mer le navire Virginia et le brick Ocean, et à la barre le navire Splendid—il a amené les goëlettes Gallego, Grimas, et Paz. Traversé la Barre Samedi, les navires John Hale et Hercules, tous deux de Liverpool; aussi, le navire Catherine du Havre; le navire Canova, Whitney, était en dehors de la Passe Sud-Ouest Samedi soir. Le mac aux lettres du navire John Hale, en 52 jours de Liverpool, a été appareillé par le Post-boy.

C'est digne de remarque que de tous les bâtimens auxquels il est arrivé des accidents il n'y avait pas un seul qui se trouvait sous les ordres d'un des capitaines des bateaux de remorque. Le navire Lewis, qui était échoué à la Passe S. O. a mis en mer ainsi que tous les autres bâtimens, à l'exception du Splendid.

Brick Brutin, Devanport, de New-York, avec du foin, à Bowers, Osborn et Bowers.

Brick Moro, Bradley, de Omba, avec du bois d'essouff.

Brick America, de la Havane, cargaison.

Goël. Gallego, Dowless, de la Havane, avec des fruits, etc. à J. Pratz, au capitaine et à ordre.

Goël. Elmit, Parker, de Brasos de St. Yago, avec des peaux et \$73,000 aux consignataires.

Goël. Paz, Cabrera, de Campeche.

Bateau à vapeur Washington, de Louisville, avec du jambon et du porc.

Bateau à vapeur Coosa, du Bayou Sarah, avec du coton et des passagers. Bateau à vapeur Kentuckian, de Louisville, avec du whiskey, tabac, et du jambon, etc. Bateau à vapeur Paul Jones, de Nashville, avec du tabac et du coton. Bateau à vapeur Caravan, de Vicksburg, avec du coton et des passagers. Bateau à vapeur Shepherdess, de St. Martinville, avec du sucre et du coton. Bateau à vapeur Commerce, de Nashville, avec du coton et du tabac. Bateau à vapeur Cincinnati, Severy, de l'Ecole Fabre, avec 24 balles coton à Soher, Goodman & Co. 43 à Ferguson et Buchanan, 7 à J. Bus, 73 à N. Cox, 296 aux propriétaires à bord — 7 passagers. Bateau à vapeur Atlas, Harston, de Florence, avec 26 balles coton à Whittall, Jaudon & Co. 57 à White et McLean, 140 à Fisher, Burke et Weston, 56 de 1st tabac à J. W. Brecklove, 84 à Lee et Williams et à autres—5 passagers. Bateau à vapeur Nashville, Minor, de Nashville, ayant 43 chabons à la remorque, avec 1388 balles coton à N et J Dick, \$90 de 40 lbs tabac à Cooper, Carothers & Co. 54 de 4 balles coton à Tawansley et Pabour, et autres—4 passagers.

MEMORANDA. Brick Belleisle, partie de ce port, est arrivé à Liverpool le 27 Février. Les navires Grindley, Lady Douglas, Hibernia, Hibernia, Hibernia, Hibernia, et le Ceres, est arrivé à Liverpool le 27 Février. Goël. Trader, Burrows, partie de ce port, est arrivé à Charleston le 4 du courant. Brick Sabra, Windsor, pour le port, est expédié à Savannah le 12 du courant. Goël. Lady Brooks, Cheever, do. est partie de Newburyport le 22 Mars. Brick Robert Patten, et Eagle, do. sont expédiés à Boston le 24 Mars. Navire Chandler, Price, do. devait partir de Philadelphie peu après le 28 Mars.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 21 Avril 1829. Relâche, à cause des répétitions d'Atthalie.

Jeudi 23 Avril. La première représentation de ATHALIE.

Tragédie en cinq actes de Racine. Mr. Anstippe y jouera le rôle de Joab.

PREMIERES AMOURS.

LES SOUVENIRS DE L'ENFANCE, Vaudeville en un acte de Scribe.

NUMEROS sortis, Samedi 18, au Tirage de la

Loterie de l'Eglise Catholique de St. Martinville, 3me classe.

26—20—2—14.

J. B. FAGET.

NUMEROS sortis au tirage de la Loterie de l'Eglise de St. Martinville, Samedi dernier, classe No. 3. On peut obtenir le paiement des lots gagnant ou en renouveler le montant dans

LA LOTERIE DE L'EGLISE DE BATON-ROUGE.

SIXIEME CLASSE. Qui se tire Mercredi prochain 22 Avril, onze lots:

\$ 8,000, 3,000, 2,500

2,000, 1600, 1140,

6 de 800, 6 de 400,

6 de 100.

Rillettes entières, 5 piastres; demi, 2 50; quarts, 1 25; les paquets de 45 piastres sont garantis de gagner 20 piastres chaque s'adresser au Bureau de

D. Malcolm;

Rue de Chartres, No. 51, ou au Bureau de la Rose de Fortune, Rue de Chartres, No. 86.

20 Avril.

POUR LA VERA-CROIX. Le navire trois mâts le LAVINA, cap. Minor, partira pour ce port Mercredi au soir prochain. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Jefferson ou à

14 avril. D. G. BORDUZAT & Co.

POUR BORDEAUX. Le navire trois mâts MILTON; capitaine Webb, doublé, chevillé en cuivre et complètement armé, fera voile pour ledit port le 25 courant.

Pour passage seulement, possédant de très beaux emménagements, s'adresser à D. G. BORDUZAT et Co. 13 Avril. Rue Royale No. 180.

POUR BORDEAUX.—Passage seulement. Le brick neuf et fin voilier WAL-THAM, doublé et chevillé en cuivre, sous le commandement du capitaine Webb, partira positivement le 25 du courant, ayant de bons emménagements. Pour passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

J. LEBLANC, 9 avril. Rue Royale No. 182.

POUR BORDEAUX. Le beau navire HENRY ASTOR, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Desteb-cho jae. partira pour le sudit port, le 30 du courant. Pour passage seulement, ce bâtiment ayant les emménagements les plus commodes, s'adresser au capitaine à bord, ou à

2 avril. V. ROUMAGE.

PASSAGE POUR FRANCE. Le navire Benjamin Morgan, capt. J. P. Mathison, partira pour le Havre le 20 Avril, à 4 heures d'arrivage. Pour passage, s'adresser au capt. à bord en face de la rue Toulouse, ou à

S. P. MORGAN et Co.

POUR St. YAGUE DE CUBE. La goëlette armée et fine voilière United States, capt. Creagh, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour fret de 300 barils (ou l'équivalent) ou pour passage, s'adresser au capt. à bord, en face de la rue Conti, ou à

12 mars. J. W. ZACHANE et Co.

Hotel de la Marine.

M. RAPHAEL PERES & Co., ont la faveur d'annoncer à leurs amis et au public en général, qu'ayant fait aux bords de la mer cet établissement toutes les réparations nécessaires, ils sont en ce moment dans un état tel à satisfaire ceux qui voudraient bien les favoriser de leur visite.

VENTES A L'ENCAU.

PAR J. LE CARPENTIER. UN BIEN du courant, à 10 heures, il sera vendu sans réserve, son encan, 100 barils Maquereaux No. 3. 20 avril.

PAR T. MOSSY & Co. MARDI 21 du courant, il sera vendu à midi, à leur magasin d'encan, pour clore une lecture, 9 pipes Genièvre de Hollande. 20 avril.

PAR F. DUFILLET. Il sera vendu le 21 de Mai prochain, à midi, à la Bourse New-York, par ordre de la Cour des Prévôts de la paroisse St. Bernard, provenant de la succession de feu Mr. François Garie, UNE MAISON, située rue Bourbon, entre les rues Conti et Bienville, bâtie sur un Terrain de 40 pieds de face sur 50 pieds de profondeur, mesurés français.

Composée—Un beau comptant, un tiers à six mois, et un tiers à un an de terme, avec billets émis par la satisfaction du juge de la paroisse St. Bernard, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé par Mr. J. Arnaud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 18 avril—6

PAR J. T. BAUDOU. MERCREDI 30 Avril, il sera rendu à midi, à la Bourse de New-York, UN TERRAIN situé en cette ville, rue Bienville entre les rues Bourbon et Dauphine, à droite en allant du Moule à l'épave, mesurant ledit terrain quatre-vingt pieds de face à la rue Bienville sur cent vingt pieds de profondeur (ils sont mesurés français); plus, le droit qu'a et qui peut avoir ce terrain à une profondeur additionnelle de cinq à sept pieds, sur une largeur de trente pieds, tel qu'il est enclos. Il y a sur ce terrain une petite maison; cette propriété est bordée d'un côté par M. Juda Taurant de l'autre par Elizabeth Norwood.

Conditions—Un et deux ans de terme au choix condition à la satisfaction du vendeur par coupons, et portant hypothèque sur la propriété. M. P. L'acte de vente se passera aux frais de l'acquéreur, chez M. Th. Seghers notaire. 18 avril.

VENTE PAR LE MARSHAL. On vendra deux écrits de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Prévot, juge associé, j'exposerai en vente le Vendredi 1er de Mai, à 4 heures, sur la Levée, deux barils de l'Espérance et du Quartier, deux barils de quinte tonneaux de Lect et un Squif, saisis dans l'affaire ci-dessus. 16 avril. LA DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL. On vendra deux écrits de fieri facias, à moi adressés par l'hon. F. Grima, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Lundi 20 Avril, à 4 heures, au Principal, 2 jolies Fantaisies, 4 Srijans d'Arjou, 4 Comodes, 12 Chaises en paillis et dorées, 2 Bureau d'écrit, 2 Armoires, saisis dans la poursuite d'Anthony Dash et S. W. Oakley & Co. 9 avril. LA DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL. On vendra deux écrits de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Prévot, juge associé, j'exposerai en vente le Lundi 27e jour d'Avril prochain, à midi, au café de la Bourse, enregistre des rues de Chartres et St. Louis, une négresse nommée Matilly—Saisie dans l'affaire ci-dessus. 26 Mars. LA DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL. Le Maire, les Aldermen et les habitants de la ville de J. P. Jones. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, par l'hon. G. Prévot, juge associé, j'exposerai en vente, le 22e jour d'Avril prochain, une Maison et un Terrain, situés rue Tchoupitoulas, entre Poydras et Gravier, joignant la propriété de M. McDonough, mesurant 30 pieds plus ou moins sur la rue Tchoupitoulas, sur 60 pieds de profondeur, plus ou moins; saisis dans l'affaire ci-dessus, pour le paiement des taxes. 23 Mars. LA DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL. Philippe B. de C. et John Allison. Mahoney et Ditch et John Allison. EN vertu de deux écrits de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prévot, juge associé, j'exposerai en vente, le 22e jour d'Avril prochain, à midi, au café de la Bourse, un lot de Terre et une Maison, dans laquelle réside le défendeur, situés au faubourg Delor sur l'île circulaire, au-dessus de l'encourgeure des rues St. Charles et Delor, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent—Saisie dans l'affaire ci-dessus. 23 Mars. LA DAUNOY—Marshal.

VENTE PAR LE MARSHAL. EN vertu de deux écrits de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Prévot, juge associé, j'exposerai en vente, le 22e jour d'Avril prochain, à midi, au café de la Bourse, un lot de Terre et une Maison, dans laquelle réside le défendeur, situés au faubourg Delor sur l'île circulaire, au-dessus de l'encourgeure des rues St. Charles et Delor, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent—Saisie dans l'affaire ci-dessus. 23 Mars. LA DAUNOY—Marshal.

THEATRE DE M. MARTIN. A l'encourgeure des rues Bourbon et Orleans. M. Martin a l'honneur d'informe: le public que ses séances auront lieu à l'avenir comme suit: les Lundi, Mercredi et Samedi, comme précédemment. A la sollicitation de plusieurs familles de couleur, les Mardi, Jeudi et Dimanche leur seront réservés. Il offrira ses expériences physiques, mécaniques, et de combinaison, avec la précision qu'elles exigent. Et une infinité de nouveautés trop longues à détailler. Prix d'entrée générale.—50 cents. 14 s

L'ame FOURCISSE se disposant à se rendre au Nord pour y rétablir sa santé, offre à vendre deux servantes, l'une, mulâtresse de 24 ans, bonne domestique de maison, et l'autre, négresse de 20 ans très bonne blanchisseuse et bonne couturière: toutes deux très sages. Si d'ici au 1er Mai prochain, elles ne sont pas vendues à l'amiable elles le seront ledit jour à la Bourse New-York. 15 avril—3

PAR ordre de la Cour des Prévôts dans et pour la paroisse St. Charles, avis est par le présent donné aux créanciers de feu P. E. Pouchet et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire connaître, dans dix jours de date, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau de distribution établi par l'administrateur ne serait pas homologué et les administrateurs déchargés. Paroisse St. Charles, 16 Avril 1829. J. M. HENRY, Greffier.

PAR ordre de la Cour des Prévôts dans et pour la paroisse St. Charles, avis est par le présent donné aux créanciers de feu P. E. Pouchet et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire connaître, dans dix jours de date, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau de distribution établi par l'administrateur ne serait pas homologué et les administrateurs déchargés. Paroisse St. Charles, 16 Avril 1829. J. M. HENRY, Greffier.

PAR ordre de la Cour des Prévôts dans et pour la paroisse St. Charles, avis est par le présent donné aux créanciers de feu P. E. Pouchet et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire connaître, dans dix jours de date, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau de distribution établi par l'administrateur ne serait pas homologué et les administrateurs déchargés. Paroisse St. Charles, 16 Avril 1829. J. M. HENRY, Greffier.

PAR ordre de la Cour des Prévôts dans et pour la paroisse St. Charles, avis est par le présent donné aux créanciers de feu P. E. Pouchet et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire connaître, dans dix jours de date, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau de distribution établi par l'administrateur ne serait pas homologué et les administrateurs déchargés. Paroisse St. Charles, 16 Avril 1829. J. M. HENRY, Greffier.

PAR ordre de la Cour des Prévôts dans et pour la paroisse St. Charles, avis est par le présent donné aux créanciers de feu P. E. Pouchet et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire connaître, dans dix jours de date, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau de distribution établi par l'administrateur ne serait pas homologué et les administrateurs déchargés. Paroisse St. Charles, 16 Avril 1829. J. M. HENRY, Greffier.

PAR ordre de la Cour des Prévôts dans et pour la paroisse St. Charles, avis est par le présent donné aux créanciers de feu P. E. Pouchet et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire connaître, dans dix jours de date, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau de distribution établi par l'administrateur ne serait pas homologué et les administrateurs déchargés. Paroisse St. Charles, 16 Avril 1829. J. M. HENRY, Greffier.

PAR ordre de la Cour des Prévôts dans et pour la paroisse St. Charles, avis est par le présent donné aux créanciers de feu P. E. Pouchet et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire connaître, dans dix jours de date, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau de distribution établi par l'administrateur ne serait pas homologué et les administrateurs déchargés. Paroisse St. Charles, 16 Avril 1829. J. M. HENRY, Greffier.

PAR ordre de la Cour des Prévôts dans et pour la paroisse St. Charles, avis est par le présent donné aux créanciers de feu P. E. Pouchet et à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à faire connaître, dans dix